

Vous êtes responsable de collectivité ?

Ces informations vous sont communiquées par les sociétés présentes sur le site INOVYN de Jemeppe-sur-Sambre

Voici ce qu'il faut faire en cas d'alerte en plus de l'application des réflexes de base (voir document "Les bons réflexes en cas d'alerte")



En cas d'accident industriel majeur, vous serez averti par les sirènes de la Protection civile.

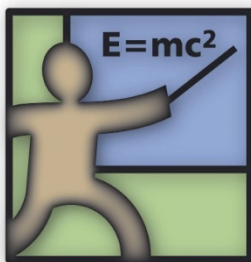
Si le chlore et/ou un produit dérivé du chlore sont impliqués, la corne de brume, dont le son ressemble à la sirène d'un paquebot, sera également déclenchée au départ même de l'usine.

En cas d'alerte, le son diffusé sera discontinu et modulé (c'est-à-dire dont l'intensité est variable).

INOVYN Manufacturing Belgium S.A.
SOLVAY Chimie S.A.
Rue Solvay 39 - 5190 Jemeppe-sur-Sambre
info.jemeppe@inovyn.com - ☎ 071/26 81 11



inovyn
An INEOS company



Donnez des consignes claires, assurez-vous qu'elles sont comprises et rassurez les enfants ou les personnes sous votre responsabilité.

Faites cesser, **immédiatement**, toutes les activités en cours à l'extérieur (pauses, récréations, cours de gymnastique,...) et faites entrer les personnes qui sont placées sous votre responsabilité dans le bâtiment le plus proche. Elles y seront à l'abri.

En effet, si des produits toxiques sont en suspension dans l'air, la protection la plus efficace consiste à se réfugier dans un abri clos. Un bâtiment constituera un écran. Attention, dirigez-vous toujours dans le sens inverse du vent.



Pour empêcher d'éventuels produits toxiques d'entrer dans les bâtiments, fermez portes et fenêtres. N'oubliez pas les grilles et appareils de ventilation ainsi que tous les autres moyens d'aération.

Si possible, voici un message important à faire passer aux personnes sous votre responsabilité **anticipativement** à toute alerte : « **Si un incident se produit, il ne faut pas que l'on vienne vous chercher parce que cela pourrait exposer inutilement vos proches au danger et vous aussi. Vous serez mieux protégés dans un bâtiment fermé. De plus, cela risquerait de compliquer le travail des services de secours** ».

Une fois le danger écarté, les sirènes de la Protection civile diffuseront un signal continu et non modulé (c'est-à-dire dont l'intensité ne varie pas). Si le chlore ou un produit dérivé du chlore était impliqué, la corne de brume retentira également (signal continu et non modulé). Ces signaux signifient que le danger est écarté et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire. **Attendez toutefois les consignes des Autorités ou des Services de secours avant de sortir.**